



AIDE SOCIALE A LA FAMILLE - HEBERGEMENT MEDICO- SOCIAL DES FEMMES -

La province Nord accorde des aides sociales aux familles, afin de favoriser leur épanouissement et améliorer leur état de santé.

L'hébergement médico-social des femmes est une prise en charge totale des frais d'hébergement des femmes bénéficiant de l'aide médicale Nord, en cas de besoin :

- accueil d'urgence,
- hébergement pendant l'hospitalisation d'un enfant,
- hébergement en attente d'accouchement.



A savoir :

Les femmes ne bénéficiant pas de l'Aide Médicale Nord (carte A), la prise en charge provinciale peut être partielle (situation évaluée au cas par cas).

■ Bénéficiaires

Les femmes résidentes de la province Nord :

- Bénéficiaires de l'aide médicale Nord (carte A),
- En situation de détresse.

■ Démarches

La femme doit :

- Contacter et rencontrer l'assistante sociale de sa commune au Centre Médico- Social (CMS),
- L'assistante sociale doit examiner la demande et la transmettre au Service de l'Action Sociale de la province Nord (pour les structures sur Nouméa) ou au Service de la Mission de la Femme (pour l'accueil des femmes à la Maison KABAR de Poindimié ou au CAFED de Voh),
- Ceux-ci prendront la décision de la prise en charge de l'accueil,
- L'organisation de l'accueil sera à finalisée avec l'assistante sociale et le lieu d'accueil.

Pièces à fournir :

- un justificatif de domicile,
- les cartes de couverture sociale,
- une pièce d'identité avec photo.

■ Financement

La prise en charge des frais d'hébergement est versée directement à la structure d'accueil.



Pour plus d'informations, contacter l'assistante sociale de sa commune.

Et pour un éventuel complément d'information, merci de contacter la :

Direction des Affaires Sanitaires et Sociales et des Problèmes de Société (DASS PS)

Service de l'Action Sociale

Hôtel de la province Nord

BP 41- 98860 KONE

Tél : 47 72 30- Fax : 47 71 92

E-mail : dassps-sas@province-nord.nc